

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

31 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 9
11		Procurations : 2

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

-Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints -

- Madame GALCERA Valérie - Messieurs ASELMEYER Yves - MAYSTRE Yves- SASSUS Lucien - VERGE Didier -

Excusés : LANCIEN Catherine (procuration à Jean-Marc ABBADIE)

SOUTRIC Pierre (procuration à Patrick BATTISTON)

Secrétaire de séance : Madame MOURET Simone.

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2017/66 – Renouvellement du contrat groupe assurances statutaires 2018-2021 auprès du Centre de Gestion

Le Maire rappelle que la Commune d'Agos-Vidalos a, par délibération du 13 février 2017, demandé au Centre de Gestion de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Centre de Gestion telle que détaillée ci-après :

- Assureur : SIACI Saint Honoré / Allianz.

- Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.
- Risques assurés : tous risques.
 - Décès ;
 - Accident et Maladie imputable au service ;
 - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
 - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

Agents CNRACL : 4.49 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : 1,03 % (franchise de 10 jours en maladie ordinaire)

- Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat. Le Centre de Gestion sera rémunéré sur la base de **0,10 %** de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité ou l'établissement pour la garantie des risques statutaires.

2017/67 – Point des travaux du Syndicat Départemental d'Énergie des H.P.

Monsieur le Maire informe que le S.D.E. va procéder à l'enfouissement des lignes Rue des Bruyères, les gaines sont déjà posées.

Le Montant des travaux est de 45 000 €, la part communale s'élève à 3 750 €.

Ces travaux s'effectueront en même temps que l'extension du réseau d'égout (MM. RASPIENGEAS et VIGNAU).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la délibération avec le S.D.E.

2017/68 – Emprunt pour la réhabilitation de la Station d'épuration

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts. Le montant du prêt est de 1 010 000 € sur 40 ans).

Après analyse des capacités de remboursement de notre Commune, la première annuité de 40 400 € pourrait être remboursée en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents se rapportant à cette délibération.

2017/69 – Dégâts des eaux – ancienne gare du Pibeste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des infiltrations d'eau ont endommagé une partie du local occupé anciennement par M. Darlet. Le sinistre a été déclaré auprès de notre

assurance et un chèque d'acompte de 1 279.80 nous a été adressé. Le solde de 1 986.20 € sera versé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à encaisser ledit chèque et à terminer l'opération.

2017/70 – Atelier Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local sanitaire (douche, WC, vestiaire) est opérationnel.

Les travaux ont été effectués en régie par Antoine Da Silva pour un montant total de 8 946.85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les travaux réalisés.

2017/71– Délibération modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135	Installations générales, agencements	-10000.00	
2135 (040) - 2017001	Installations générales, agencements	10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses

- Rythmes scolaires – Il n'y aura pas de changement de rythme scolaire pour notre R.P.I. pour la rentrée 2017-2018.
- CLECT – Commission locale d'évaluation des charges transférées. Son rôle est d'évaluer les attributions de compensation versées à chaque commune.

Le délégué de la Commission, M. Vergé Didier fait un point d'information.

Le récapitulatif des contributions pour 2016 est le suivant :

- Contribution Brigade verte – 2 737 €
- Contribution frais administration générale (SYMHIL) – 1 563 €
- GEMAPI – 2 870 €

La séance est levée à 20 heures.

Feuille de clôture du conseil municipal du 31 juillet 2017

2017/66 – Renouvellement du contrat groupe assurances statutaires 2018-2021 auprès du Centre de Gestion

2017/67 – Point des travaux du Syndicat Départemental d’Energie des H.P.

2017/68 – Emprunt pour la réhabilitation de la Station d’épuration

2017/69 – Dégâts des eaux – ancienne gare du Pibeste

2017/70 – Atelier Communal

2017/71 – Délibération modificative

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i> <i>Procuration à J.M. ABBADIE</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i> <i>Procuration à P. BATTISTON</i>	